

Règlement du concours Les Correspondances

Généralités

Le concours est ouvert à toute personne.

Le texte est l'œuvre d'un seul auteur.

Le texte peut être écrit en français ou en allemand.

Le texte devra tenir sur une à deux pages A4.

Les participants peuvent remettre une lettre ou plus, mais seul un texte par personne pourra être primé, le deuxième pourra cependant obtenir un titre honorifique.

Le texte peut être remis sous forme manuscrite (seules les lettres lisibles seront prises en considération) ou dactylographiée. Il devra être accompagné des coordonnées complètes de son auteur (adresse postale, n° de téléphone, adresse e-mail).

Les participants peuvent choisir un pseudonyme mais leurs coordonnées complètes doivent être remises avec leur texte.

La personne inscrite pour le concours présente son propre texte, et non celui d'une autre personne. Tout plagiat sera sanctionné d'une disqualification immédiate.

La propriété des œuvres présentées reste celle des auteurs. Le Festival des Correspondances se réserve cependant le droit de les utiliser à des fins de promotion de concours et/ou de documentation. Sauf mention contraire de la part de l'auteur, les textes seront mis en ligne (sous pseudonyme ou prénom de l'auteur) afin de concourir pour le prix du public.

Les participants peuvent déposer leur texte directement auprès des sites de la Médiathèque Valais mention « médiation culturelle », ou nous les envoyer à l'adresse suivante :

Association « Les Correspondances »
Route de la Tsatonire 15
1965 Chandolin

ou par e-mail à l'adresse info@lescorrespondances.ch

Les textes doivent nous parvenir au plus tard pour le 30 avril 2015. Passé ce délai, aucune communication ne sera échangée jusqu'à la proclamation des résultats le 10 mai 2015.

Les prix sont attribués en nature, aucun échange en espèces ne sera possible. La liste des prix sera publiée sur le site internet du Festival des Correspondances. Les lauréats seront avertis personnellement. La liste des vainqueurs sera publiée sur le site internet dès le 10 mai 2015.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par mail à l'adresse suivante : info@lescorrespondances.ch